



中国工商银行 (加拿大)

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA (CANADA)

BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE CHINE (CANADA)

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

À PARTIR DU 31 DÉCEMBRE 2016

Table des matières

1. Champ d'application	2
2. Gestion de fonds propres	3
Informations qualitatives	3
Informations quantitatives.....	4
3. Cadre de gestion des risques.....	6
(a) Gestion du risque de crédit	7
Informations qualitatives	7
Informations quantitatives.....	11
(b) Gestion du risque de liquidité	18
Informations qualitatives	18
Informations quantitatives.....	19
(c) Gestion du risque de marché	22
Informations qualitatives	22
Informations quantitatives.....	24
(d) Gestion du risque de marché	25
4. Politique de rémunération	26
5. Ratio de levier.....	27

1. Champ d'application

Le présent document traite des exigences d'informations au titre du Pilier 3 de Bâle III pour la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) (la « Banque »).

En vertu de la Loi sur les banques, la Banque est autorisée à exercer ses activités en tant que banque au Canada et à exercer ses activités en tant que filiale d'une banque étrangère. La Banque a obtenu ses lettres patentes en tant que banque à charte canadienne sous son ancien nom, The Bank of East Asia (Canada), le 16 mai 1991 et a commencé ses activités le 15 mai 1992. Le 4 juin 2009, The Bank of East Asia Limited, Hong Kong (la « banque actionnaire » ou « BEA ») a conclu un accord avec la Banque industrielle et commerciale de Chine limitée (la « banque mère ») concernant l'acquisition par la banque mère de 70 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque (« l'Acquisition »). L'Acquisition a été conclue le 28 janvier 2010. Après avoir obtenu ses lettres patentes pour modifier l'acte constitutif de la Banque du Surintendant des institutions financières du Canada (le « Surintendant » ou le « BSIF »), le 2 juillet 2010, la Banque a officiellement changé son nom de La Banque de l'Asie de l'Est (Canada) à la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada).

En exerçant l'option visée par la convention d'actionnaires conclue pour l'Acquisition, la banque mère a procédé, le 26 août 2011, à l'acquisition de 10 % supplémentaires des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque auprès de la BEA. Depuis lors, la banque mère et la BEA possèdent respectivement 80 % et 20 % de la Banque.

Le bureau principal de la Banque est situé au Bay Adelaide Centre, West Tower, Bureau 3710, 333 Rue Bay, Toronto, Ontario, Canada M5H 2R2.

Les informations suivantes ont été préparées uniquement pour expliquer la base sur laquelle la Banque a préparé et communiqué des informations sur les exigences de fonds propres, la gestion de certains risques, la rémunération de la haute direction et le Ratio de levier (RL) et à aucune autre fin. Elles ne constituent pas une forme quelconque d'états financiers et ne doivent pas être utilisés pour effectuer un investissement ou un jugement sur la Banque ou sa banque mère et la banque actionnaire.

2. Informations qualitatives sur la gestion de fonds propres

Les niveaux de fonds propres des banques canadiennes sont réglementés conformément aux lignes directrices émises par le BSIF, en fonction des normes émises par la Banque des Règlements internationaux. Les fonds propres réglementaires sont répartis sur deux catégories : La catégorie 1 (composée des Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et des Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires) et la catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les composantes les plus permanentes des fonds propres et les fonds propres de catégorie 1 de base de la Banque comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (actions ordinaires émises à la banque mère et à la banque actionnaire) et bénéfiques non distribués. Actuellement, la Banque ne comptabilise aucun montant au titre des Fonds propres de Catégorie 2. Le total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres de Catégorie 1 et de Catégorie 2 moins les déductions, tel que prescrit par le BSIF.

La Banque gère activement son fonds propre afin de maintenir une base de fonds propres solide tout en offrant de solides rendements aux actionnaires et en soutenant le développement futur de l'entreprise. Le cadre de gestion des fonds propres de la Banque prévoit des politiques de définition, de mesure, de suivi, de gestion et de planification des fonds propres afin de garantir que la quantité et la qualité des fonds propres de la Banque sont adéquates, au minimum pour se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables. La Banque a élaboré et mis en œuvre son propre Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») en tant que processus de gouvernance des risques aux fins de l'établissement d'objectifs et de stratégies internes en matière de fonds propres compatibles avec ses plans d'activités, son profil de risque et son environnement opérationnel. La Banque utilise le rendement du fonds propre ajusté au risque (RAROC) comme mesure du rendement pour répartir les fonds propres entre les secteurs d'activité.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de Catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction du risque. Le calcul des actifs pondérés en fonction du risque est déterminé par les règles prescrites du BSIF relatives aux expositions à l'état de la situation financière et à l'état hors état de la situation financière et comprend un montant pour l'exposition au risque de marché associée aux portefeuilles de négociation de la Banque ainsi qu'un montant pour le risque opérationnel.

De plus, le BSIF s'attend à ce que toutes les institutions de dépôt atteignent à l'avance des ratios de fonds propres cibles « tout compris » égaux ou supérieurs aux ratios de fonds propres minimaux de 2019 plus la réserve de conservation. Ces objectifs sont un ratio de fonds propres de base de Catégorie 1 (« CET1 ») de 7 %, un ratio de fonds propres de Catégorie 1 de 8,5 % et un Ratio de fonds propres totaux de 10,5 %. En plus des ratios de fonds propres de Catégorie 1, de fonds propres de Catégorie 1 et de fonds propres totaux, les banques canadiennes sont également tenues d'assurer leur conformité au ratio de levier de Bâle III, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2015, pour remplacer le ratio actifs/fonds propres multiples, et qui doit être rendu public. En août 2014, la Banque a reçu du BSIF son ratio de levier autorisé, qui a été communiqué sur une base bilatérale.

Dans le cadre de Bâle III, la Banque adopte l'approche normalisée pour le risque de crédit et

l'approche d'indicateur de base pour le risque opérationnel afin d'évaluer l'adéquation des fonds propres. En ce qui concerne le risque de marché, conformément aux directives du BSIF sur l'admissibilité des exigences, la Banque a choisi de ne pas calculer les fonds propres liés au risque de marché à l'heure actuelle, en raison du caractère non significatif de ses positions de négociation.

En vertu de Bâle III, les provisions collectives pour pertes sur créances sur les portefeuilles soumis à l'Approche normalisée peuvent être incluses dans les fonds propres de Catégorie 2 jusqu'à concurrence de 1,25 % des actifs pondérés en fonction du risque de ces portefeuilles. À l'heure actuelle, la Banque n'inclut pas ce calcul dans ses fonds propres de Catégorie 2.

2. Gestion de fonds propres (suite) Informations quantitatives

Le tableau suivant présente les ratios de fonds propres réglementaires et de fonds propres de la Banque au 31 décembre 2016. Tout au long de l'exercice et à la fin de l'exercice, la Banque s'est conformée aux objectifs de fonds propres établis par le BSIF.

(En milliers de dollars canadiens)		
Bâle III		
	2016	2015
Fonds propres réglementaires :		
Fonds propres de catégorie 1 :		
Capital-actions	158 000 \$	\$ 158 000
Bénéfices non distribués	66 111	49 160
Cumul des autres éléments du résultat global (pertes)	(14)	-
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	224 097	207 160
Ajustements réglementaires de CET1	(104)	(2)
Total de fonds propres	\$ 223 993	\$ 207 158
Actifs pondérés en fonction des risques :		
Risque de crédit	1 338 239 \$	\$1 147 893
Risque opérationnel	68 313	57 513
Total des actifs ajustés au risque	\$ 1 406 552	\$1 205 406
Ratios de fonds propres :		
Fonds propres de catégorie 1	15,92 %	17,19 %
Total de fonds propres	15,92 %	17,19 %

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le risque de crédit sur les portefeuilles soumis à l'Approche normalisée sont des fonds propres équivalents aux actifs pondérés en fonction du « risque de crédit multipliés par 8 % ». Voici une analyse des actifs pondérés en fonction du risque de crédit (après ajustement pour l'atténuation du risque de crédit et en tenant compte de facteurs de pondération du risque particuliers) et des exigences en fonds propres pour le risque de crédit de chaque portefeuille calculées selon l'Approche normalisée à partir du 31 décembre 2016 comme suit :

(En milliers de dollars canadiens)		
	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence en matière de fonds propres
Total accordé aux entreprises	\$ 1 132 127	\$ 90 570
Total des prêts hypothécaires résidentiels de détail	56 924	4 554
Total des autres activités de détail	36 789	2 943

Banque	98 044	7 844
États de la situation financière des actifs non inclus dans les approches normalisées ou fondées sur les notations internes	14 355	1 148
Total du risque de crédit	1 338 239 \$	\$ 107 059

2. Gestion de fonds propres (suite)

Le fonds propre minimum requis pour le risque opérationnel, calculé selon l'approche de l'indicateur de base, est le suivant au 31 décembre 2016 :

(en milliers de dollars canadiens)

Revenu brut tel que défini par le BSIF au cours des trois années précédentes :	
Année 1	\$ 29 848
Année 2	36 544
Année 3	42 914
Moyenne du revenu brut pour les Années 1 à 3	36 435
Charge en fonds propres (15 % du revenu brut moyen)	5 465
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel (12,5 fois la charge en fonds propres)	68 313

3. Cadre de gestion des risques

La Banque est exposée aux principaux risques suivants découlant de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de liquidité, risque de marché et risque opérationnel.

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») est responsable de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Banque. La direction de la Banque a mis en place le Comité de gestion du risque actif-passif (« ALRMC ») et le Comité de crédit, qui sont autorisés par le Conseil, Être responsable de l'élaboration et du suivi des politiques de gestion des risques de la Banque dans leurs domaines spécifiques et de les recommander au Conseil.

Les politiques de gestion des risques de la Banque sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Banque est confrontée, d'établir des limites et des contrôles de risque appropriés et de surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont révisés régulièrement pour refléter l'évolution des conditions du marché, des produits et des services offerts. La Banque, par ses normes et procédures de gestion, vise à créer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et leurs obligations. Toutes ces politiques sont examinées par le Comité d'audit du Conseil et approuvées par le Conseil.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de veiller au respect des politiques de gestion des risques de la Banque et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels la Banque est confrontée. Le Comité d'audit est assisté dans ces fonctions par l'Audit interne. L'Audit interne est une fonction indépendante séparée de toute fonction opérationnelle de la Banque et relève directement du Comité d'audit et du Bureau d'audit interne de la banque mère. L'Audit interne effectue des examens réguliers et ponctuels des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont présentés au Comité d'audit.

Le Comité d'audit et le Conseil d'administration reçoivent des rapports conformément aux politiques de gestion des risques de la Banque. Le Comité d'audit rend régulièrement compte de ses activités au Conseil.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit Informations qualitatives

Le risque de crédit constitue le risque de perte financière pour la Banque, si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles et provient principalement des prêts et avances de la Banque à la clientèle et à d'autres banques et titres de créance d'investissement. Aux fins de l'établissement de rapports sur la gestion des risques, la Banque examine et consolide tous les éléments de l'exposition au risque de crédit, tels que le risque de défaut individuel du débiteur, les risques nationaux et sectoriels.

La Banque a établi les politiques et les procédures de gestion du crédit qui sont conformes au cadre établi par la banque mère et à toutes les normes établies par les organismes de réglementation au Canada. Le Conseil a délégué la responsabilité de la gestion du risque de crédit au Comité de crédit établi par la direction de la Banque. Un Département de gestion du risque de crédit distinct, relevant du Comité du crédit et d'un Vice-président exécutif supérieur, est responsable de la surveillance du risque de crédit de la Banque, notamment :

- Formuler des politiques de crédit dans le cadre établi par la banque mère et en concertation avec les unités opérationnelles, couvrant les exigences de garantie, l'évaluation du crédit, la notation des risques et l'établissement de rapports des procédures documentaires et juridiques et le respect des exigences réglementaires et légales.
- Établir la structure d'autorisation pour l'approbation et le renouvellement des facilités de crédit. Les limites d'autorisation sont attribuées au Directeur général et aux Responsables des prêts de l'unité opérationnelle. Les installations plus grandes doivent être approuvées par le Comité exécutif du Conseil d'administration, selon le cas.
- Examiner et évaluer le risque de crédit. Le Département de gestion des risques de crédit évalue tous les risques de crédit dépassant les limites d'autorisation attribuées aux responsables des prêts des unités d'affaires avant que l'unité d'affaires concernée ne s'engage à accorder des facilités à ses clients. Les renouvellements et les examens des installations sont assujettis au même processus d'examen.
- Limiter les concentrations d'exposition aux contreparties, aux industries et aux produits.
- Élaborer et tenir à jour les classifications des risques de la Banque afin de classer les expositions en fonction du degré de risque de perte financière encouru et d'attirer l'attention de la direction sur les risques qui en découlent. Le système de classement des risques est utilisé pour déterminer si des provisions pour dépréciation peuvent être nécessaires pour des expositions de crédit spécifiques. Le cadre actuel de classement des risques comprend 12 catégories pour les emprunteurs institutionnels/entreprises et 12 catégories pour les emprunteurs particuliers, reflétant divers degrés de risque de défaillance. La responsabilité de l'approbation des niveaux de risque incombe au responsable de l'approbation finale ou au Comité de crédit, selon le cas. Les niveaux de risque font l'objet d'une révision régulière.
- Contrôler la conformité des unités d'affaires avec les limites d'exposition convenues, y compris pour des secteurs et des types de produits sélectionnés. Le Département de gestion des risques de crédit prépare des rapports réguliers sur la qualité de crédit des portefeuilles locaux et les transmet au Comité de crédit et au Conseil d'administration, qui prennent des mesures correctives appropriées sont prises.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Chaque unité d'affaires est tenue de mettre en œuvre les politiques de crédit de la Banque, les pouvoirs d'approbation des crédits étant délégués par le Conseil d'administration. Chaque unité d'affaires est responsable de la qualité et de la performance de son portefeuille de crédits, ainsi que du suivi et du contrôle de tous les risques de crédit dans ses portefeuilles, y compris ceux qui sont soumis à l'approbation centrale.

Des audits réguliers des unités d'affaires et des processus du Département de gestion des risques de crédit sont effectués par l'Audit interne.

Prêts et titres de créance d'investissement dépréciés :

Les prêts et titres dépréciés individuellement sont des prêts et avances et des titres de créance d'investissement pour lesquels la Banque détermine qu'il existe des preuves objectives de dépréciation et qu'elle ne s'attend pas à recouvrer la totalité du principal et des intérêts dus conformément aux conditions contractuelles du (des) prêt(s) ou de la (des) convention(s) de garantie d'investissement. Ces prêts sont classés B dans le système interne de classement du risque de crédit de la Banque.

Prêts et titres de créance en souffrance mais non dépréciés :

Les prêts et titres de créance d'investissement en souffrance mais non dépréciés sont ceux pour lesquels les paiements contractuels d'intérêts ou de principal sont en souffrance depuis 90 jours au maximum, mais pour lesquels la Banque estime qu'une dépréciation n'est pas appropriée sur la base du niveau de valeur mobilière ou de biens offerts en garantie disponibles et/ou du stade de recouvrement des montants dus à la Banque.

Prêts à conditions renégociées :

Les prêts dont les conditions ont été renégociées sont des prêts qui ont été restructurés en raison de la détérioration de la situation financière de l'emprunteur et pour lesquels la Banque a fait des concessions qu'elle n'aurait pas envisagées autrement. Une fois que le prêt est restructuré, il est classé comme déprécié jusqu'à ce qu'il y ait six mois continus de performance satisfaisante après la restructuration. Aucun prêt à terme n'a été renégocié en 2016 et en 2015.

Provisions pour dépréciation :

La Banque constitue une provision pour pertes de valeur sur les actifs comptabilisés au coût amorti, qui représente son estimation des pertes subies dans son portefeuille de prêts et de titres de créance d'investissement. Les principales composantes de cette provision sont un élément de perte spécifique qui se rapporte aux expositions individuellement dépréciées et individuellement significatives et une provision collective pour pertes sur prêts établie pour des groupes d'actifs homogènes au titre des pertes qui ont été subies, mais qui n'ont pas été identifiées sur des prêts considérés comme individuellement insignifiants, ainsi que des expositions individuellement significatives qui ont fait l'objet d'une évaluation individuelle pour dépréciation, mais qui n'ont pas été jugées comme étant individuellement dépréciées.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Provisions pour pertes de crédit :

La composante « contrepartie spécifique » du total des provisions pour dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués individuellement pour dépréciation et repose sur la meilleure estimation par la direction de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus. Pour estimer ces flux de trésorerie, la direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur nette de réalisation de toute garantie sous-jacente. Chaque actif déprécié est évalué en fonction de ses mérites, et la stratégie de sauvetage ainsi que l'estimation des flux de trésorerie considérés comme recouvrables sont approuvées de manière indépendante par le Comité de crédit.

Les provisions pour dépréciation évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de prêts et d'avances présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, lorsqu'il existe des preuves objectives suggérant qu'ils contiennent des prêts et des avances dépréciés, mais que les éléments individuels ne peuvent pas encore être identifiés. Pour évaluer la nécessité de constituer des provisions pour pertes collectives, la direction prend en compte des facteurs tels que la qualité du crédit, la taille du portefeuille, les concentrations et les facteurs économiques. Afin d'estimer la provision nécessaire, des hypothèses sont formulées pour définir la manière dont les pertes inhérentes sont modélisées et pour déterminer les paramètres d'entrée requis, sur la base de l'expérience historique et des conditions économiques actuelles. L'exactitude des provisions dépend des estimations des flux de trésorerie futurs pour les provisions spécifiques des contreparties et des hypothèses et paramètres du modèle utilisés pour déterminer les provisions collectives.

Politique de radiation :

La Banque annule le solde d'un prêt ou d'un titre de créance d'investissement, ainsi que toute provision pour dépréciation y afférente, lorsque le Comité de crédit de la Banque détermine que le prêt ou le titre est irrécouvrable. Cette décision est prise après examen d'informations telles que l'apparition de changements significatifs dans la situation financière de l'emprunteur/émetteur, de sorte que l'emprunteur/émetteur ne peut plus s'acquitter de son obligation ou que le produit de la garantie ne sera pas suffisant pour rembourser l'intégralité de l'exposition.

Compensation :

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, la Banque a un droit légal de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés sur une base nette uniquement lorsque l'IFRS l'autorise, ou pour les gains et les pertes résultant d'un groupe de transactions similaires.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Évaluation et gestion des garanties :

La Banque détient des garanties contre les prêts et les avances aux clients sous la forme de droits hypothécaires sur des biens immobiliers, d'autres titres enregistrés sur des actifs, de garanties en espèces et de garanties. Une politique est établie en ce qui concerne les biens offerts en garantie, notamment leur origine et leur adéquation. Pour atténuer le risque de crédit, la Banque vérifie si les actifs de l'emprunteur ou du garant peuvent être pris en biens offerts en garantie et si ces biens offerts en garantie sont adaptés à l'objectif poursuivi.

Les estimations de la juste valeur des sûretés sont basées sur leur valeur évaluée au moment de l'emprunt et sont généralement mises à jour lors de l'examen régulier des prêts ou lorsqu'un prêt est considéré comme douteux. Les prêts et avances aux banques ne sont généralement pas assortis de garanties. En règle générale, aucune garantie n'est détenue contre les titres d'investissement et aucune garantie de ce type n'était détenue au 31 décembre 2016 ou 2015.

Principaux types d'Avalistes :

La banque mère et la banque actionnaire ont assumé le risque de crédit lié à certains prêts de la Banque. Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec la banque mère/actionnaire dans des conditions similaires à celles offertes aux parties non liées.

Concentration des risques :

Il y a concentration du risque de crédit lorsque des changements dans les facteurs géographiques, économiques ou sectoriels affectent de manière similaire des groupes de contreparties dont l'exposition globale au risque de crédit est importante par rapport à l'exposition totale de la Banque. La Banque surveille les concentrations de son portefeuille d'instruments financiers par secteur, par produit et par personne.

La Banque surveille les concentrations de risque de crédit par secteur et par zone géographique. La Banque adopte des mesures appropriées de contrôle des risques, telles que la fixation de limites d'exposition aux différents secteurs et portefeuilles. Des mesures sont également mises en œuvre pour contrôler les expositions importantes à des clients individuels ou à des groupes d'entreprises en fixant des lignes directrices et des limites pour l'exposition maximale au risque de crédit.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Informations quantitatives

Le tableau suivant indique l'exposition de la Banque au risque de crédit au 31 décembre 2016 :

	(En milliers de dollars canadiens)					
	Prêts et avances en faveur des clients		Prêts et avances aux banques		Investissements en valeurs mobilières	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actifs au coût amorti :						
Individuellement dépréciés :						
Catégorie B (inférieure à la norme) - individuellement déprécié	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Catégorie B (douteux) - individuellement déprécié	1 721	1 724	-	-	-	-
Montant brut	1 721	1 724	-	-	-	-
Provision spécifique pour dépréciation	(1 721)	(1 724)	-	-	-	-
Valeur comptable	-	-	-	-	-	-
En souffrance mais non dépréciés :						
Catégorie AAA à BBB - risque moyen faible	-	321	-	-	-	-
Catégorie BBB- à BB - liste de surveillance	-	142	-	-	-	-
Valeur comptable	-	463	-	-	-	-
N'en souffrance ni déprécié :						
Catégorie AAA à BBB - risque moyen faible	1 321 140	1 119 710	51 140	8 617	76 956	58 115
Catégorie BBB- à BB - liste de surveillance	1 725	3 828	-	-	-	-
Montant brut	1 322 865	1 123 538	51 140	8 617	76 956	58 115
Provision collective pour dépréciation	(4 817)	(4 778)	-	-	-	-
Valeur comptable	1 318 048	1 118 760	51 140	8 617	76 956	58 115
Valeur comptable totale	\$ 1 318 048	\$ 1 119 223	\$ 51 140	\$ 8 617	\$ 76 956	\$ 58 115
En souffrance mais non déprécié						
comprend : 1 à 30 jours	\$ -	\$ 463	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
30 à 60 jours	-	-	-	-	-	-
60 à 90 jours	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	\$ -	\$ 463	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

En plus de ce qui précède, la Banque a contracté des engagements de prêt d'un montant de 629 468 \$ (2015 - 577 861 \$), avec des contreparties classées de AAA à BBB (risque faible à moyen). Il n'y avait aucun (2015 - néant) engagement de prêt auprès de contreparties dont la notation est inférieure à BBB.

La Banque a émis des contrats de garantie financière à l'égard de débiteurs classés dans la catégorie des risques faibles à équitables et pour lesquels le montant maximum payable par la Banque, en supposant que toutes les garanties soient appelées, est \$15 097 (2015 - \$16 867).

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant résume l'exposition brute au risque de crédit pour chaque portefeuille à la date de clôture. En cas de défaillance d'un débiteur et est calculée sur la base des définitions et des facteurs de conversion de crédit connexes prévus par le dispositif de Bâle III, conformément aux rapports du BSIF. Ce montant est avant toute provision spécifique et ne reflète pas l'impact de l'atténuation du crédit.

	Tirés ⁽³⁾	Engagements non tirés ⁽⁴⁾	Produits hors de gré à gré ⁽¹⁾	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Exposition brute totale
Prêt hypothécaire résidentiel	\$ 161 988	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 161 988
Prêts personnels	37 158	–	–	75	37 233
Détail	199 146	–	–	75	199 221
Entreprises :					
Agriculture	10 839	–	–	–	10 839
Biens d'équipement et infrastructures	9 897	–	–	314	10 211
Communications	1 858	–	–	–	1 858
Énergie	109 622	20 728	–	–	130 350
Services financiers (Non bancaires)	229 599	35 692	–	788	266 079
Fabrication	11 093	–	–	–	11 093
Métaux et mines	57 123	33 581	–	191	90 895
Immobilier	390 112	60 297	–	2 828	453 237
Ressources et matériaux	–	–	–	–	1 000
Commerce de détail et de gros	23 452	–	16	4 451	27 919
Technologie	1 223	–	–	–	1 223
Transport	121 776	17 657	–	90	139 523
Services	184 109	14 983	–	676	199 768
Autre	231	–	–	–	231
Souverain	18 039	–	–	–	18 039
Banque	302 393	–	2 696	–	305 089
Vente en gros	1 471 366	182 938	2 712	10 338	1 667 354
Total des expositions	1 670 512	\$ 182 938	\$ 2 712	\$ 10 413	\$ 1 866 575

(1) Représente le montant équivalent au crédit; voir page 17.

(2) Comprend la garantie financière, la garantie non financière et les lettres de crédit dans le cadre du financement du commerce.

(3) Comprend les prêts aux banques et aux clients avant provisions, intérêts courus, dépôts auprès de banques et titres d'investissement.

(4) Comprend des engagements annulables conditionnellement et inconditionnellement.

Selon l'emplacement de l'entité de la Banque détenant l'actif, qui présente une forte corrélation avec l'emplacement de l'emprunteur, la majorité des prêts et des avances sont situés au Canada et en Chine. Selon l'emplacement de l'émetteur du titre, tous les titres d'investissement sont situés au Canada et en Chine.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

L'exposition totale couverte par les sûretés et garanties financières éligibles au 31 décembre 2016 est indiquée ci-dessous :

(En milliers de dollars canadiens)		
Exposition brute	Couvert par : Garanties financières éligibles	Garanties
Exposition des entreprises		
Tiré	\$ 8 767	\$ 238 959
Autres engagements hors bilan non tirés	6 742 –	502 4 125
Détail		
Tiré :		
Prêt hypothécaire résidentiel	6 155	–
MARGE DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE	55	–
Vente au détail Autres	369	–
Autres éléments hors bilan	75	–
Total	\$ 22 163	\$ 243 586

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant analyse le portefeuille de prêts de la Banque au 31 décembre 2016 selon les dates de révision contractuelle ou d'échéance, selon la première de ces dates. Cette analyse exclut la provision collective pour dépréciation de 4 817 \$ (4 778 \$ en 2015) et les intérêts courus sur les prêts douteux de 271 \$ (271 \$ en 2015).

(En milliers de dollars canadiens)						
					2016	2015
	Flottant	Dans les 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total	Total
Canada	\$ 515 024	\$ 218 933	\$ 27 880	38 835 \$	800 672 \$	\$ 518 160
Rendement effectif moyen	4,04%	3,15 %	3,58 %	3,66 %	3,79 %	3,86%
Pays étrangers	350.550	134 300	37 614	–	522 464	606 112
Rendement effectif moyen	2,01%	3,14 %	2,00 %	–	2,26 %	2,75%
Total	\$ 865 574	\$ 353 233	\$ 65 494	38 835 \$	1 323 136 \$	\$ 1 124 272
Rendement effectif moyen	3,26%	3,15 %	2,78 %	3,66 %	3,22 %	3,31%

Les rendements effectifs moyens sont fondés sur les valeurs comptables et les taux d'intérêt contractuels ajustés pour l'amortissement de tout revenu reporté.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Voici une analyse des prêts et avances à la clientèle dépréciés et de la provision pour dépréciation afférente au 31 décembre 2016 :

(En milliers de dollars canadiens)				
			2016	2015
	Provision spécifique	Montant brute	Valeur comptable	Valeur comptable
Prêts personnels	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Prêts aux entreprises :				
Industriel et commercial	1 721	(1 721)	-	-
	1 721	\$ (1 721)	\$ -	\$ -

Provisions pour
dépréciation :

(En milliers de dollars canadiens)		
	2016	2015
Provision spécifique pour dépréciation :		
Solde, début de l'exercice	1 724 \$	2 064 \$
Perte de valeur pour l'exercice :		
Frais	-	-
Inversion	(3)	(186)
Radiations	-	(154)
Solde, fin de l'exercice	1 721	1 724
Provision collective pour dépréciation :		
Solde, début de l'exercice	4 778	4 778
Perte de valeur pour l'exercice	39	-
Solde, fin d'exercice	4 817	4 778
Total des provisions pour dépréciation	6 538 \$	6 502 \$

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(a) Gestion du risque de crédit (suite)

Voici une analyse du portefeuille de produits dérivés de la Banque et de son exposition au crédit au 31 décembre 2016 :

(En milliers de dollars canadiens)

	2016				2015			
	Montant notionnel	Coût de remplacement actuel	Montant équivalent au crédit	Solde pondéré en fonction des risques	Montant notionnel	Coût de remplacement actuel	Crédit équivalent au crédit	Solde pondéré en fonction des risques
Contrats de change	161 972 \$	\$ 1 093	\$ 2 712	\$ 555	\$ 156 177	\$ 367	\$ 1 929	\$ 390

Tous les contrats de change à terme arrivent à échéance en moins d'un an.

Le montant notionnel représente les montants contractuels auxquels un taux ou un prix est appliqué pour calculer les flux de trésorerie à échanger.

Le coût de remplacement actuel représente le coût de remplacement estimé aux taux du marché actuels de tous les contrats qui ont une juste valeur positive et qui ne reflètent pas les pertes réelles ou prévues.

Le montant de l'équivalent de crédit représente le coût de remplacement actuel plus un montant pour l'exposition future au crédit associée à la possibilité de changements futurs de la devise et des taux d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le BSIF.

Le solde pondéré en fonction du risque représente le capital réglementaire requis pour soutenir les activités de la Banque liées aux produits dérivés. Les montants équivalents de crédit sont pondérés en fonction de la solvabilité de la contrepartie à l'aide des facteurs prescrits par le BSIF.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité Informations qualitatives

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à l'échéance, dans des conditions normales et difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de porter atteinte à sa réputation. Le processus de gestion du risque de liquidité garantit que la Banque est en mesure d'honorer tous ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance.

La Banque suit de près les flux de trésorerie quotidiens de ses actifs et de ses passifs. Le département Trésorerie reçoit des informations d'autres unités opérationnelles concernant le profil de liquidité de leurs actifs et passifs financiers, ainsi que des détails sur d'autres flux de trésorerie prévus découlant d'activités futures projetées.

Toutes les politiques et procédures en matière de liquidité sont sujettes à l'examen du CCMR et à l'approbation du Conseil d'administration. La position de liquidité quotidienne est surveillée et des tests de résistance réguliers sont menés dans divers scénarios couvrant des conditions de marché sévères. Les rapports quotidiens qui couvrent la position de liquidité de la Banque sont examinés par le chef du département Gestion des risques. Les rapports d'exception, le cas échéant, sont soumis immédiatement à la direction et des mesures correctives sont prises, si nécessaire, dans les plus brefs délais. Un rapport de synthèse, comprenant toutes les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis régulièrement au Conseil d'administration. L'ALRMC se réunit régulièrement pour veiller au respect des exigences en matière de liquidité.

La Banque s'appuie sur les dépôts des clients et des banques comme principales sources de financement. Ces dépôts bancaires et une grande partie des dépôts de clients ont des échéances courtes ne dépassant pas un an. La nature à court terme de ces dépôts augmente le risque de liquidité de la Banque, mais leur taux de renouvellement s'est maintenu à un niveau très stable et élevé. La Banque gère activement ce risque en maintenant des prix compétitifs et en surveillant constamment les tendances du marché.

La mesure clé utilisée par la Banque pour gérer le risque de liquidité est le LCR, qui est le ratio du total des actifs liquides de haute qualité (« HQLA ») sur un pourcentage du total des sorties nettes de trésorerie de la Banque. Les HQLA se composent de liquidités et d'équivalents de trésorerie, de placements interbancaires à court terme et de titres très cotés émis ou garantis par les gouvernements et les banques centrales. Les sorties nettes de trésorerie sont considérées comme des sorties de trésorerie des dépôts des particuliers et des dépôts opérationnels, nettes des entrées de trésorerie provenant des prêts garantis et des expositions pleinement performantes.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité (suite)

Informations quantitatives

À cet égard, la Banque s'efforce de maintenir le LCR à 100 % ou plus à tout moment. Les détails du LCR de la Banque au 31 décembre 2016 sont les suivants :

	(En milliers de dollars canadiens)	
	2016	2015
HQLA total	63 823	60 468
Total des sorties nettes de trésorerie	47 457	25 155
Ratio de couverture des liquidités	134,48 %	240,38%

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité (suite)

Analyse des échéances des passifs financiers au 31 décembre 2016 :

(En milliers de dollars canadiens)

	Valeur comptable	Entrée (sortie) nominale brute	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans
2016						
Passifs non dérivés :						
Dépôts des banques	352 190 \$	(352 345) \$	(271 344) \$	(24 020) \$	(56 981) \$	\$ -
Dépôts des clients	1 072 605	(1 076 369)	(528 366)	(105 893)	(414 533)	(27 577)
Contrats de garantie financière émis	-	-	-	-	-	-
	1 424 795 \$	(1 428 714) \$	(799 710) \$	(129 913) \$	(471 514) \$	\$ (27 577)
Passifs dérivés :						
Détenus à des fins de gestion des risques	18 \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Sortie	-	(161 972)	(159 691)	(2 281)	-	-
Entrée	-	161 972	159 691	2 281	-	-
	18 \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
2015						
Passifs non dérivés :						
Dépôts des banques	\$ 400 465	\$ (400 822)	\$ (288 835)	\$ (48 627)	\$ (63 360)	\$ -
Dépôts des clients	913 830	(917 719)	(372 232)	(120 592)	(338 076)	(86 819)
Contrats de garantie financière émis	-	-	-	-	-	-
	\$ 1 314 295	\$ (1 318 541)	\$ (661 067)	\$ (169 219)	\$ (401 436)	\$ (86 819)
Passifs dérivés :						
Détenus à des fins de gestion des risques	16 \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Sortie	-	(156 177)	(155 882)	(295)	-	-
Entrée	-	156 177	155 882	295	-	-
	16 \$	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -

La Banque n'a pas de passif financier dont l'échéance contractuelle est supérieure à cinq ans.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(b) Gestion du risque de liquidité (suite)

Le tableau précédent présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers non dérivés de la Banque, y compris les contrats de garantie financière émis et les engagements de prêt non comptabilisés, sur la base de leur échéance contractuelle la plus proche possible. Pour ces passifs financiers non dérivés et dérivés, l'analyse montre leurs échéances contractuelles résiduelles. Pour les contrats de garantie financière émis, le montant maximum de la garantie est affecté à la période la plus proche au cours de laquelle la garantie pourrait être appelée. Les flux de trésorerie attendus par la Banque sur ces instruments diffèrent sensiblement de cette analyse. Par exemple, les dépôts à vue des clients sont censés conserver un solde stable ou croissant et les engagements de prêts non comptabilisés ne sont pas tous censés être utilisés immédiatement.

Les entrées (sorties) nominales brutes indiquées dans le tableau précédent représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs aux passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques. L'information montre un montant net pour les dérivés qui sont réglés au net, mais un montant brut d'entrée et de sortie pour les dérivés qui ont un règlement brut simultané, par exemple les contrats de change à terme.

Pour gérer le risque de liquidité lié aux passifs financiers, la Banque détient un portefeuille d'actifs liquides, composé de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres d'investissement de première qualité pour lesquels il existe un marché actif et liquide. Ces actifs peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité. Par conséquent, la Banque estime qu'il n'est pas nécessaire de fournir une analyse des échéances de ces actifs pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature et l'ampleur du risque de liquidité.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(c) Gestion du risque de marché Informations qualitatives

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les écarts de crédit (sans rapport avec les variations de la solvabilité du débiteur/émetteur), aient une incidence négative sur les revenus de la Banque ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans le cadre de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du risque.

L'ALRMC est responsable de la surveillance du risque de marché de la Banque afin de s'assurer que les risques de marché globaux et individuels sont conformes à la tolérance au risque de la Banque. Les politiques détaillées de gestion des risques sont soumises à l'examen de l'ALRMC et à l'approbation du Conseil d'administration.

Les risques de marché auxquels la Banque est exposée comprennent le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Exposition au risque de taux d'intérêt - portefeuilles extra-commerciaux

Le principal risque auquel les portefeuilles extra-commerciaux sont exposés est le risque de perte lié aux fluctuations des flux de trésorerie futurs ou de la juste valeur des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt est géré principalement en surveillant les écarts de taux d'intérêt et en fixant des limites préapprouvées pour les fourchettes de tarification. Le Conseil d'administration autorise les limites d'écart de taux d'intérêt suffisantes pour répondre aux exigences opérationnelles normales. L'ALRMC est l'organe de contrôle du respect de ces limites et est assisté par le Département de gestion des risques dans ses activités de contrôle quotidiennes. Un rapport quotidien sur la non-concordance des positions de l'actif et du passif par rapport aux limites d'écart respectives est examiné par le département de la gestion des risques et, périodiquement, un rapport sur la non-concordance est soumis au Conseil d'administration.

La gestion du risque de taux d'intérêt par rapport aux limites d'écart de taux d'intérêt est complétée par le suivi de la sensibilité des actifs et passifs financiers de la Banque aux fluctuations des taux d'intérêt. La Banque effectue une analyse de sensibilité sur une base mensuelle afin d'évaluer l'effet d'un mouvement hypothétique des taux d'intérêt sur les courbes de rendement des deux côtés de l'état de la situation financière. Des limites de sensibilité sont fixées pour contrôler l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt, tant du point de vue du résultat que de la valeur économique. Les résultats de l'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt sont communiqués régulièrement à l'ALRMC et au Conseil d'administration.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(c) Gestion du risque de marché (suite)

Exposition au risque de change - Portefeuilles non destinés à la négociation

Le risque de change est le risque de perte due à des mouvements défavorables et à la volatilité des taux de change au comptant et à terme. La Banque est exposée au risque de change sur ses positions d'actif et de passif libellées en devises. Elle conclut des contrats de change au comptant et à terme pour le compte de ses clients et pour son propre compte afin de gérer ses propres risques de change découlant des actifs et des passifs libellés en devises. La Banque s'efforce de faire correspondre étroitement ses actifs libellés en devises avec les passifs correspondants dans les mêmes devises.

Toutes les positions en devises, y compris les limites de perte maximale sur toute position détenue le jour même, sont gérées dans les limites approuvées par le Conseil d'administration. L'ALRMC est l'organe de contrôle du respect de ces limites et est assisté par le département indépendant de gestion des risques dans ses activités de contrôle au jour le jour. Un rapport sur les positions en devises et les profits ou pertes est examiné quotidiennement par le chef du Département de la gestion des risques.

Les positions globales en devises sont gérées par le Département du Trésor, qui utilise des instruments dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change, si nécessaire.

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(c) Gestion du risque de marché (suite)

Informations quantitatives

Une analyse de l'impact potentiel d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate et durable de 100 points de base de toutes les courbes de rendement au niveau mondial sur le revenu net d'intérêts après impôts et sur la valeur économique du portefeuille de la Banque, en supposant qu'il n'y ait pas de mouvement asymétrique des courbes de rendement et que la situation financière reste constante au 31 décembre 2016, est présentée ci-dessous :

(En milliers de dollars canadiens)

	2016		2015	
	Augmentation parallèle des taux de 100 points de base	Diminution parallèle des taux de 100 points de base	Augmentation parallèle des taux de 100 points de base	Diminution parallèle des taux de 100 points de base
Augmentation (diminution) des revenus nets d'intérêts après impôts :	4 506 \$	(4 506) \$	\$ 3 827	\$ (3 827)
Augmentation (diminution) de la valeur économique :	283	(283)	(360)	(360)

Cette analyse de sensibilité, qui repose sur un profil de risque de taux d'intérêt statique des actifs et des passifs à un moment donné, est utilisée uniquement à des fins de gestion des risques. Aucun remboursement anticipé de prêt n'est supposé et les dépôts, sans date d'échéance fixe, sont supposés être réévalués le jour suivant. Les variations réelles du revenu net d'intérêts et de la valeur économique de la Banque, résultant des variations des taux d'intérêt, peuvent différer des résultats de cette analyse de sensibilité.

Les positions globales de risque de taux d'intérêt sont gérées par le département de la trésorerie, qui utilise des titres d'investissement, des dépôts auprès de banques, des dépôts auprès de banques et des instruments dérivés pour gérer la position globale résultant des activités de la Banque.

Au 31 décembre 2016, les expositions nettes significatives au risque de change des fonds propres de la Banque sont les suivantes :

(En milliers de dollars

canadiens) 2016 2015

Transactions en devises étrangères :

Exposition nette aux devises étrangères, longue (courte) :

US\$	1 115 \$	\$ (994)
Yuan chinois	(246)	301
HK\$	180	270

3. Cadre de gestion des risques (suite)

(d) Gestion des risques opérationnels

Le risque opérationnel désigne le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une grande variété de causes liées aux processus, au personnel, à la technologie et à l'infrastructure de la Banque, ainsi qu'à des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité, tels que ceux découlant des exigences légales et réglementaires et des normes généralement acceptées en matière de comportement des entreprises. Les risques opérationnels découlent de toutes les activités de la Banque. L'objectif de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel est d'identifier, d'évaluer et de surveiller le risque opérationnel et, en particulier, de se conformer aux exigences réglementaires pertinentes. La Banque gère et atténue le risque opérationnel potentiel au moyen d'un cadre de supervision complet fondé sur le principe des trois lignes de défense et de contrôles internes adéquats, qui comprennent la séparation des tâches et une délégation d'autorité appropriée. Les départements opérationnels/les agences, qui constituent la première ligne de défense, sont responsables de la gestion du risque opérationnel au sein de leur propre ligne d'activité et unité; la conformité, le département de la gestion des risques et d'autres départements fonctionnels spécialisés, qui constituent la deuxième ligne de défense, sont chargés d'intégrer ou de diriger la gestion de risques opérationnels spécifiques. La Banque veille à ce que des contrôles appropriés et prudents soient mis en place dans son système d'information et de technologie. Au cours de l'audit, l'Audit interne, agissant en tant que troisième ligne de défense, examine l'adéquation et l'exécution des politiques et des procédures opérationnelles de la Banque. Les rapports d'audit interne, qui exposent toutes les conclusions et implications significatives accompagnées de recommandations d'amélioration des politiques et des procédures opérationnelles en termes de contrôles internes, sont transmis à la direction et présentés au Comité d'audit.

Le conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion du risque opérationnel. L'ALRMC est responsable de la gestion permanente du risque opérationnel et est assisté par le Département de gestion des risques dans ses activités de suivi quotidien du risque opérationnel. Un rapport sur les pertes opérationnelles est régulièrement soumis au Conseil d'administration.

4. Politique de rémunération

Au cours de l'exercice, la Banque n'a pas accordé de facilités de crédit aux principaux dirigeants, y compris les administrateurs, ainsi qu'à leurs proches parents et aux sociétés qu'ils contrôlent ou qui leur sont affiliées.

Outre les jetons de présence, la Banque n'accorde aucun autre avantage aux administrateurs indépendants.

Le personnel de direction clé comprend la direction générale, qui est composée du Président et du Directeur général, de deux premiers vice-présidents exécutifs, de deux vice-présidents exécutifs, du chef de la conformité et du chef de la gestion des risques de la Banque. Le Président et Directeur général est également le Directeur général de la Banque.

La rémunération, fixe et variable, du Directeur général, des premiers vice-présidents exécutifs et des vice-présidents exécutifs est déterminée et supervisée par la banque mère conformément à sa politique de rémunération du groupe.

La rémunération des autres membres de la direction générale est déterminée par le Directeur général et supervisée par le Département des ressources humaines de la Banque. Comme tous les autres membres du personnel de la Banque, ils sont soumis à un système normalisé d'évaluation des performances pour déterminer leur prime de fin d'année.

La politique et le processus de rémunération n'ont pas été modifiés au cours de l'année.

La Banque n'accorde pas de rémunération différée aux cadres supérieurs. La seule rémunération variable accordée aux cadres supérieurs est la prime de fin d'année, qui est basée sur le système d'évaluation des performances mis en place.

La répartition du montant des rémunérations attribuées pour l'année au 31 décembre 2016 est la suivante :

	(En milliers de dollars canadiens)	
	2016	2015
Basé sur la trésorerie et non affecté : Rémunération fixe	\$ 1 687	\$ 1 199
Rémunération variable	764	378
	<u>\$ 2 451</u>	<u>\$ 1 577</u>

5. Ratio de levier

Dans le cadre du dispositif de ratio de levier et de l'obligation d'information du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de Bâle III de 2014 (le dispositif de ratio de levier du CBCB), le BSIF exige que les non-D-SIB, y compris la Banque, mettent en œuvre l'intégralité des informations à fournir au plus tard dans leur rapport de fin d'année 2015. Le ratio de levier de la Banque est indiqué ci-dessous.

Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada)		
Divulgaration du Ratio de levier de Bâle III		
à partir du 31 décembre 2016		
(Montant par milliers en dollars canadiens, sauf pourcentage)		
	Élément	Cadre du ratio de levier
Expositions au bilan		
1	Éléments du bilan (à l'exclusion des produits dérivés, des opérations de financement sur titre et des expositions de titrisation bénéficiant de droits acquis y compris les garanties)	1 677 471
2	(Montants des actifs déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 « tout compris » de Bâle III)	-104
3	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des produits dérivés et des opérations de financement sur titres) (somme des lignes 1 à 2)	1 677 367
Expositions aux produits dérivés		
4	Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur produits dérivés (c.-à-d. déduction faite de la marge de variation de trésorerie admissible)	1 093
5	Montants complémentaires pour PFE associés à toutes les transactions sur dérivés	1 619
6	Majoration des sûretés sur instruments dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan conformément au cadre comptable opérationnel	0
7	(Dédutions des actifs à recevoir pour la marge de variation de trésorerie fournie dans les opérations sur dérivés)	0
8	(Volet CCP exempté des expositions commerciales compensées du client)	0
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	0
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et déductions supplémentaires pour les dérivés de crédit vendus)	0
11	Exposition totale aux dérivés (somme des lignes 4 à 10)	2 712
Expositions aux opérations de financement sur titres		
12	Actifs bruts des opérations de financement sur titres comptabilisés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour les opérations comptables de vente	0
13	(Montants nets des dettes et créances en espèces des actifs bruts SFT)	0
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (CCR) pour les SFT	0
15	Risques liés aux transactions avec les agents	0
16	Total des expositions sur les opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15)	0
Autres expositions hors bilan		

17	Exposition hors bilan au montant notionnel brut	647 318
18	(Ajustements pour la conversion en équivalent-crédit)	-427 608
19	Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	219 710
Fonds propres et exposition totale		
20	Fonds propres de catégorie 1	223 993
21	Exposition totale (somme des lignes 3, 11,16 et 19)	1 899 789
Ratios de levier		
22	Ratio de levier de Bâle III	11,79%